



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

SERVICE ENVIRONNEMENT - RISQUES

Unité biodiversité - forêt

Nom du rédacteur : Sylvain GARY

## **SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

**établie au titre des articles L. 120-1-1 et L. 123-19-1 du code de l'environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public  
défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement**

relative au projet d'arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2014 portant protection de biotope des falaises dites "du Quié", sur les communes d'Ornolac-Ussat-les-Bains, Sinsat et Verdun.

### **Modalités de la consultation**

Le projet d'arrêté a été mis à disposition du public par voie électronique sur le site Internet des services de l'État en Ariège, du 27 juin au 16 juillet 2017.

Les observations du public pouvaient être formulées durant ce délai :

- soit par voie électronique (questionnaire en ligne) [www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr) (publication / consultation du public / participation du public / biodiversité)
- soit par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – Service environnement risques – BP 10102 – 10 rue des Salenques – 09007 FOIX Cédex.

### **Résultats de la consultation**

Aucune observation n'a été formulée dans les délais